



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

**DOSSIER
DE PRESSE**



SOMMAIRE

1- LES ORGANISATEURS.....	3
2 - L'IMPORTANCE DU ROLE DES FORESTIERS VIS-À-VIS DE LA BIODIVERSITÉ.....	4
3- UN PROJET ISSU DU PRFB.....	5
4- LE PROJET « LES FORESTIERS ENGAGES POUR LA BIODIVERSITE ».....	6
5 – ZOOMS.....	7
L'OUTIL « FAUNE » (LPO)	
L'OUTIL « FLORE-HABITATS » (CBNA / CBNMC - DREAL)	
L'OUTIL « RIPISYLVES » (FNE)	
6- PRESENTATION DE CES OUTILS - UNE WEBCONFÉRENCE SPÉCIFIQUE À L'ATTENTION DES FORESTIERS.....	10
7- ET APRES LA WEBCONFERENCE	11
ANNEXES.....	12
ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA WEBCONFÉRENCE	
ANNEXE 2 : EXEMPLES DE FICHES DE PRÉCONISATIONS POUR LA FAUNE	
ANNEXE 3 : EXEMPLES DE FICHES DE PRÉCONISATIONS POUR LA FLORE	

1- LES ORGANISATEURS

La DRAAF

« La prise en compte de la biodiversité doit être intégrée dans la gestion forestière sous toutes ses formes, dans les documents de gestion et dans les pratiques sylvicoles.

En effet, si une partie de la forêt est laissée en libre évolution, la grande majorité de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes est gérée pour produire du bois, matériau renouvelable par excellence, qui contribue à la lutte contre le changement climatique et au développement de l'emploi local. Le projet « Les forestiers engagés pour la biodiversité » s'inscrit dans l'objectif de développer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière durable, intégrant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. »

Michel Sinoir, directeur

La DREAL

« Au-delà d'un bien commun, la biodiversité est notre alliée : à travers l'accomplissement des cycles naturels, elle est le socle du fonctionnement des écosystèmes. Les forêts, réservoirs de biodiversité et supports de nombreuses activités humaines, en sont un exemple flagrant. Conserver la biodiversité en forêt, c'est permettre l'expression d'un écosystème fonctionnel, plus stable et plus résilient face aux perturbations, comme celles liées au changement climatique. C'est être utile à tous, bénéficiaires des services écosystémiques de la forêt. « Les forestiers engagés pour la biodiversité » est un travail collaboratif entre les structures naturalistes régionales et les représentants de la forêt. Évolutif, il permet d'avancer ensemble vers une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation forestière, donc vers une gestion plus durable de nos écosystèmes forestiers. »

Jean-Philippe Deneuvy, directeur

Nos missions

Placée sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est un service déconcentré du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle est également un service territorial de FranceAgriMer. Sous l'autorité du Ministre chargé de l'agriculture, la DRAAF exerce l'autorité académique sur l'enseignement technique et supérieur agricole et met en oeuvre les enquêtes statistiques nationales.

Les missions de la DRAAF se déclinent dans les domaines suivants :

- Compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier et développement des synergies entre performance économique et qualité environnementale en s'appuyant sur le projet agro-écologique ;
- Valorisation des produits agricoles et forestiers par une politique de filière et une compétitivité renforcée des industries agroalimentaires ;
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé de nos concitoyens ;
- Formations initiales et continues adaptées aux besoins d'une production agricole, alimentaire et forestière écologiquement et économiquement performante ;
- Production de données, d'études pour éclairer les décisions.

Nos missions

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est le service régional des ministères de la Transition écologique (MTE) et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités (MCTRCT). Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, la DREAL participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État en matière de :

- développement et aménagement durable
 - transition écologique
 - lutte contre le changement climatique
 - préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), de la biodiversité et des paysages
 - prévention des pollutions, des risques et des nuisances
 - logement, construction et rénovation urbaine
 - transports et infrastructures
- en recherchant la cohérence entre ces enjeux.

La DREAL contribue également à l'information, l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable, à leur sensibilisation aux risques, et elle participe à l'émergence d'une économie verte et équitable.

Elle élabore ou co-élabore des documents-cadre, elle exerce directement diverses polices spéciales, elle émet des avis dans le cadre de procédures réglementaires, elle produit ou publie des données ou informations.

2- L'IMPORTANCE DU ROLE DES FORESTIERS vis-à-vis de la biodiversité

Les forêts abritent 80 % de la biodiversité mondiale terrestre.

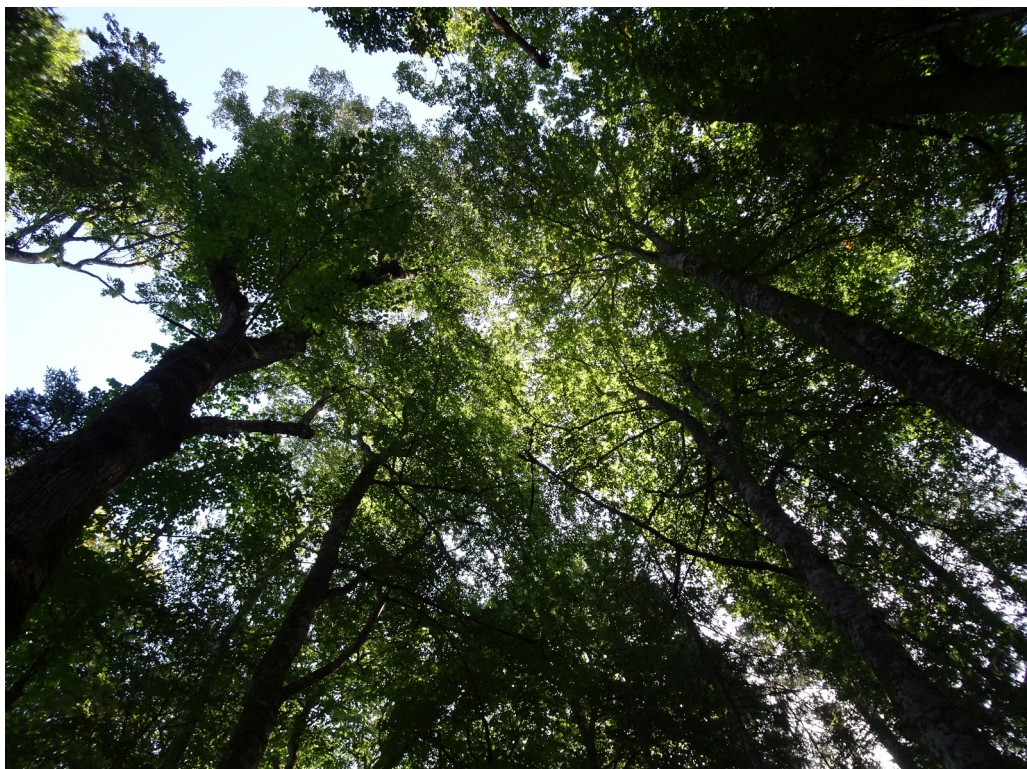
source FAO

<http://www.fao.org/3/ca7157fr/ca7157fr.pdf>

<http://www.fao.org/state-of-forests/2020/en/>

Dans le cadre d'une gestion durable, la forêt a des rôles économique (emploi), écologique (protection de la biodiversité, de la ressource en eau, contre certains risques naturels, atténuation du changement climatique...) et social (paysage, sports et loisirs...).

Les acteurs forestiers ont un rôle tout particulier à jouer pour la conservation des habitats et des espèces, qui est d'ailleurs rappelé dans le Code forestier.



Extrait du Code forestier (article L.112-1)

Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers. Sont reconnus d'intérêt général :

- 1° La protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ;
 - 2° La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ;
 - 3° La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ;
 - 4° La protection ainsi que la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne ;
 - 5° La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.
- Il est tenu un inventaire permanent des ressources forestières de la Nation.

Par ailleurs, la biodiversité, dans toutes ses composantes et échelles, permet le **maintien de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers et leur résilience**, notamment face au défi du changement climatique. **La biodiversité en forêt rend ainsi de nombreux services aux forestiers** : pollinisation, décomposition du bois mort, lutte contre les pathogènes, fertilité des sols...

Il est donc important de se préoccuper de la biodiversité en forêt, tant pour la préservation du patrimoine biologique que pour le maintien de la fonctionnalité et de la résilience des écosystèmes forestiers.

3- UN PROJET ISSU DU PRFB



En Auvergne-Rhône-Alpes, le **Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029 (PRFB)** copiloté par la DRAAF et le Conseil Régional, **souligne « l'importance capitale » de préserver la biodiversité**. Il s'est fixé entre autres objectifs celui de préserver, restaurer et valoriser la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle. Celle-ci permet également la production de bois, matériau renouvelable par excellence, qui permet de faire vivre l'économie (63700 emplois non délocalisables en région Auvergne-Rhône-Alpes) et de prolonger le stockage de carbone.

Pour ce faire, le PRFB privilégie une approche écosystémique de la gestion de la biodiversité en forêt. Il s'agit de mettre en œuvre des modalités de gestions forestières neutres ou si possible positives pour la biodiversité.

En complément de cette approche par habitats, il est apparu nécessaire de porter une attention particulière sur les espèces dépendantes de la gestion forestière et dont la préservation de quelques individus est stratégique pour la conservation d'une population.

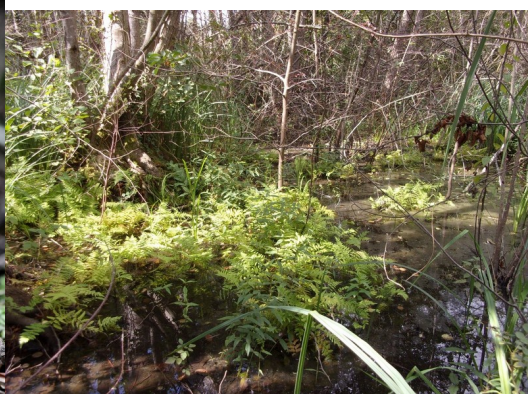
C'est la raison pour laquelle **trois études ont été lancées en 2017, dans le cadre de la rédaction du PRFB :**

« Prise en compte de la faune dans la gestion forestière » (Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, 2019)

« Synthèse des enjeux relatifs à la flore et aux habitats en forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » (Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Massif Central, 2019)

« Préserver et restaurer les ripisylves : un enjeu de biodiversité » (France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, 2019).

Ces études ont abouti à des **préconisations de gestion pour une meilleure prise en compte des espèces et milieux menacés, dans le cadre de la gestion forestière**. Elles sont disponibles sur le site de la DRAAF (annexes 8 à 10) : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Le-programme-regional-de-la-foret.3112>



4- LE PROJET « LES FORESTIERS ENGAGES POUR LA BIODIVERSITE »

Faisant suite à la réalisation de ces trois études, les forestiers ont souhaité disposer d'outils précis et concrets leur permettant de prendre en compte ces informations dans la gestion courante des forêts.

C'est ainsi qu'**une deuxième phase de travail a été engagée il y a un an et demi : le projet « Les forestiers engagés pour la biodiversité ».**

Les préconisations issues des études mentionnées précédemment ont fait l'objet d'un **travail approfondi de la part des naturalistes** (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoires Botaniques Nationaux du Massif Central et Alpin, France Nature Environnement) **et des forestiers publics et privés** (ONF, CRPF, coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels), sous l'égide et avec le financement de l'État (copilotage DRAAF-DREAL).

Des outils concrets pour s'engager en faveur de la biodiversité

L'ensemble de ces acteurs a co-construit (croisement des compétences naturalistes et en matière de gestion forestière) des **outils concrets** pour :

- fournir des informations claires et localisées quant à la présence d'espèces ou de milieux emblématiques et menacés au sein des massifs forestiers
- préciser des actions et des points d'attention permettant aux forestiers de mieux protéger ces espèces et ces milieux.

Ces outils permettent aujourd'hui, au-delà des obligations réglementaires pré-existantes (réglementations liées aux espèces protégées, évaluation des incidences au titre du réseau Natura 2000,...), **à tous les acteurs forestiers qui le souhaitent** (propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux...) **de s'engager en faveur de la biodiversité.**

Ils remplissent 3 objectifs, via des **outils cartographiques associés à des fiches de prescriptions** :

- identifier les espèces de faune menacées et adopter les bons gestes et les pratiques adaptées (outil LPO, cf. zoom spécifique). Ce travail contribue notamment à l'amélioration de la prise en compte d'espèces à [Plans Nationaux d'Actions](#) portés par le ministère de la transition écologique et solidaire
- identifier les espèces de flore menacées, les habitats naturels menacés, la localisation des forêts anciennes, et adopter les bons gestes et les pratiques adaptées (outil DREAL-CBN DATARA, cf. zoom spécifique)
- prendre en compte les spécificités des ripisylves (boîte à outils FNE, cf. zoom spécifique).

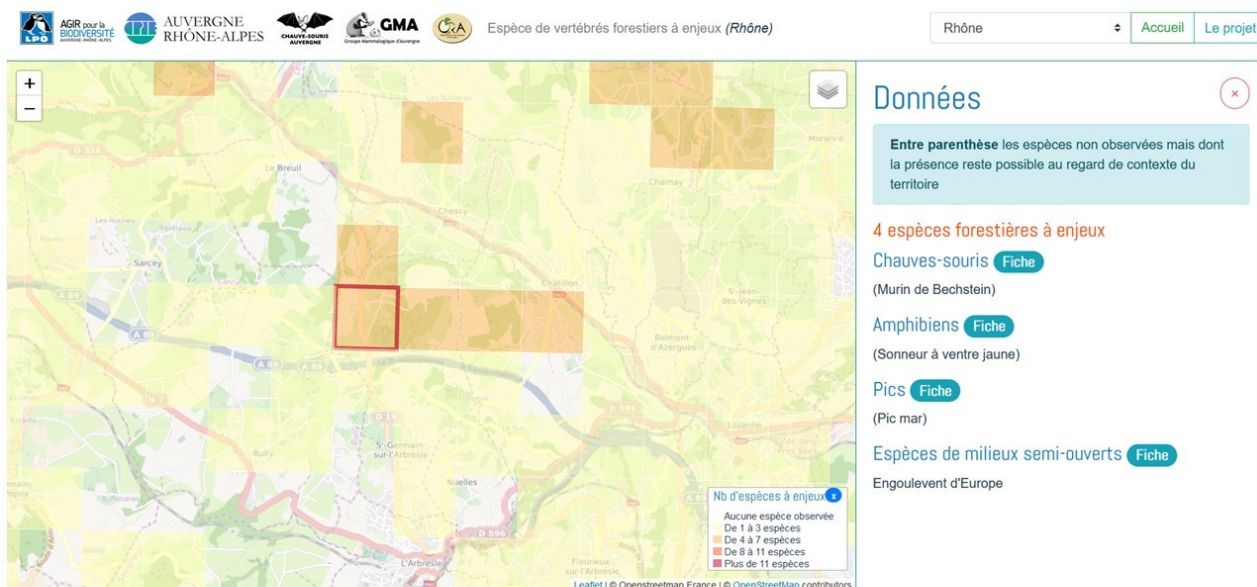
5- ZOOMS : L'outil « Faune » (LPO)

Accéder à l'outil :

<https://aura-partage.lpo.fr/cartes/foretaura/>

Ce portail cartographique présente à l'échelle de mailles kilométriques, la présence soit avérée, soit probable, d'espèces forestières patrimoniales (actuellement disponibles pour les mammifères, l'avifaune, et les amphibiens-reptiles).

Les espèces sélectionnées ont été choisies en fonction de leur statut sur les listes rouges régionales et de leur sensibilité à la gestion forestière.



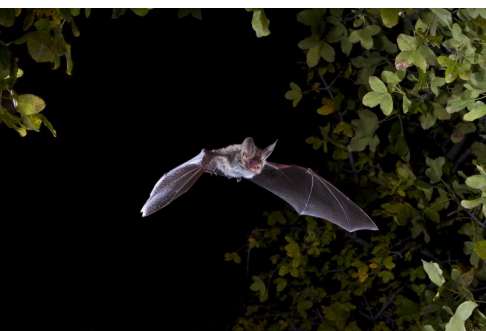
Les données utilisées pour la réalisation de ces cartes sont issues des bases de données naturalistes régionales (LPO, Chauve-Souris Auvergne, Groupe Mammalogique d'Auvergne, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement d'Auvergne).

Pour chaque maille, sont présentées :

- les espèces observées ;
- les espèces probablement présentes (espèces listées entre parenthèses). Cette probabilité a été calculée via une méthode statistique (Biomod2) en mettant en relation des données environnementales et les données de présence de l'espèce.
- les fiches de prescriptions associées pour permettre une meilleure prise en compte de ces espèces dans le cadre de la gestion forestière.

Ces fiches concernent : les chouettes forestières menacées, les amphibiens menacés, le Castor d'Eurasie, les chauves-souris forestières menacées, les espèces des milieux semi-ouverts, les pics menacés, les tétraonidés, l'avifaune des vieilles futaies.

Cette carte est une représentation du niveau actuel de connaissance des espèces dans les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances.



L'outil « Flore – habitats » CBNA/CBNMC - DREAL

Accéder à l'outil :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html>

Cet outil permet de visualiser des données issues des Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Massif Central :

- présence connue d'espèces de flore (plantes vasculaires et mousses) et de communautés végétales à enjeux
- habitats naturels patrimoniaux sensibles à la gestion forestière
- forêts anciennes du Massif central. Photo CBN ; vieille forêt cantal

Forestiers engagés pour la biodiversité. Programme Régional Forêt Bois (volet flore / habitats / forêts anciennes). 2020

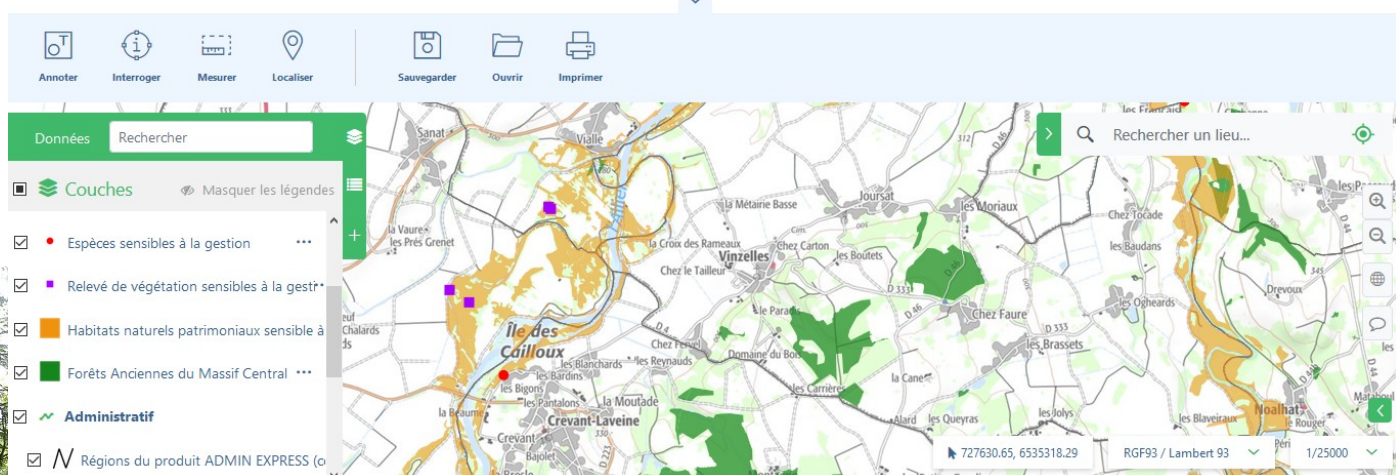
Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : Mise à disposition des données à prendre en compte dans les opérations de gestion forestières. Sources : CBN Alpin, CBN Massif Central, Dreal ARA, DRAAF ARA

Fiche de préconisations

aide en ligne

PRFB_r84

service



L'utilisateur peut sélectionner un secteur (requête parcellaire possible) pour interroger ces données et afficher les fiches de prescriptions sur les espèces ou habitats suivants :

- bryophytes (mousses et hépatiques) menacées liées au bois pourrissant,
- espèces végétales menacées particulièrement sensibles à la fermeture du milieu,
- espèces végétales menacées particulièrement sensibles aux modifications du régime hydraulique,
- espèces végétales menacées particulièrement sensibles à l'ouverture du milieu,
- éviter la destruction directe d'espèces végétales menacées,
- forêts anciennes,
- peuplement à forte maturité biologique,
- habitats forestiers rares et menacés.

Cette carte est une représentation du niveau actuel de connaissance des espèces et habitats dans les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances.

L'outil « Ripisylves » (FNE)

Accéder à l'outil :
<https://www.fne-aura.org/ripisylves/>



Ce projet réalisé par FNE avec le soutien et la compétence du CNPF et de l'INRAE a pour objectif de **proposer des outils de diagnostic et d'amélioration de l'état écologique des ripisylves et de leur connectivité avec le réseau écologique existant.**

Ces outils sont complétés par des supports illustrés de sensibilisation et de valorisation et s'adressent principalement aux structures de gestion des milieux aquatiques, aux propriétaires forestiers riverains et aux associations de protection de l'environnement.

Actuellement sont disponibles :

– **un nouvel indicateur** caractérisant les capacités d'accueil de la ripisylve pour la biodiversité et sa connectivité au niveau longitudinal, transversal et paysager :

l'Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves
L'IBC Ripisylves est un outil simple, utilisable à toute période de l'année et sur une grande partie du territoire national.

– **un guide de préservation des ripisylves** qui propose des conseils et des actions à mettre en œuvre pour préserver ou restaurer une ripisylve, selon les moyens des acteurs qui souhaitent agir,

– **des interventions**, des prestations et des formations sont également proposées par FNE pour accompagner au mieux la prise en main de ces différents outils disponibles en accès libre.

6- PRESENTATION DE CES OUTILS

Une webconférence spécifique à l'attention des forestiers



La webconférence prévue le **26 janvier 2021 de 9h30 à 12h30** (cf. programme en annexe) est organisée afin de **diffuser l'information relative à ces outils auprès des acteurs forestiers régionaux** (gestionnaires forestiers, propriétaires forestiers, entreprises de travaux et exploitants forestiers, établissement de formation forestière, services de l'État et établissements publics, chambre d'agriculture, parcs naturels régionaux et parcs nationaux, etc ...).

L'animation de cette matinée a été confiée à Mme Maryline GENEVRIER (agence journalistique ELLE TONIC CIRCUS) et sera ponctuée de **séquences interactives** avec les participants.



La webconférence sera introduite par la DRAAF.

(Guillaume ROUSSET, directeur adjoint)

En première partie du séminaire, les 3 études menées dans le cadre du PRFB et les outils associés seront présentés par la LPO, les CBN Alpin et Massif central, la DREAL et FNE.

En seconde partie se tiendra une séquence d'échanges sur les perspectives d'utilisation de ces outils par les acteurs forestiers, avec à l'appui, des témoignages de représentants de la forêt publique (Office National des Forêts) et des forestiers privés (coopérative forestière, expert forestier). L'objectif de ces échanges est d'informer et de donner envie aux acteurs forestiers d'utiliser ces outils, tant pour la mise en place d'une gestion volontaire plus favorable à la biodiversité, que pour répondre à des obligations réglementaires.

La webconférence sera clôturée par la DREAL.

(Estelle RONDREUX, directrice adjointe)

Les journalistes intéressés sont invités à s'inscrire auprès des chargées de communication de la DRAAF ou de la DREAL :

- DRAAF : Mme Paulette POILANE, 04 78 63 34 13

paulette.poilane@agriculture.gouv.fr

- DREAL : Mme Camille LEROY, 04 26 28 64 36

camille.leroy@developpement-durable.gouv.fr

7- ET APRES LA WEBCONFERENCE ?




La journée sera valorisée via :

- la mise en ligne des études et des liens vers les outils cartographiques (avec des tutoriels d'utilisation) sur les sites internet de la DREAL et de la DRAAF,
- la publication d'un article dédié en mars 2021 dans la revue technique du CNPF à destination des forestiers privés (« Parlons forêt en Auvergne-Rhône-Alpes »),
- la production par la DRAAF en 2021 d'un film court pour illustrer cette journée sur le terrain, avec les témoignages des principaux intervenants de la webconférence et des exemples concrets (en cours de réflexion),
- l'intégration de ces outils dans des formations métiers à destination des forestiers, restant encore à construire,
- la diffusion des informations relatives à ces projets auprès des naturalistes, dans le cadre des réseaux de travail habituels.

Les outils présentés seront **évolutifs** (complément des données d'inventaires, amélioration de l'ergonomie en fonction des retours d'expérience des utilisateurs...)

Ils seront intégrés à terme dans **un pôle « interactions Homme biodiversité » qui sera développé en 2021 dans le cadre du futur Observatoire régional de la biodiversité (ORB)**, plate-forme régionale de diffusion et de valorisation de la connaissance sur la biodiversité, piloté par un collectif régional Etat-Région.

ANNEXE 1: PROGRAMME PREVISIONNEL DU 26 JANVIER 2021

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p style="text-align: center;">WEBCONFERENCE « Les forestiers engagés pour la biodiversité »</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Présentation des études et outils faune, flore et ripisylve réalisés dans le cadre du programme régional forêt bois (PRFB)</p>
--	--

Dates et lieux : 26/01/2021 en webconférence, de 9h30 à 12h30

Objectif : comment mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion et les travaux forestiers ?

Déroulé de la webconférence :

Cette matinée sera animée par Maryline Genevrier (agence journalistique ELLE TONIC CIRCUS) et ponctuée de séquences interactives avec les participants.

9h30 : Accueil/ Présentation du contexte et des enjeux du travail réalisé, objectifs de cette webconférence – DRAAF

9h45 : Restitution des études et outils produits dans le cadre du Programme Régional Forêt Bois, pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière

(interventions suivies de questions-réponses avec les participants)

- *Prise en compte des vertébrés dans la gestion forestière et présentation de l'outil cartographique faune – LPO Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Synthèse des enjeux relatifs à la flore et aux habitats en forêt en Auvergne-Rhône-Alpes et présentation de l'outil cartographique flore - CBN Alpin et Massif Central, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Préserver et restaurer les ripisylves, présentation de la boîte à outils – FNE Auvergne-Rhône-Alpes*

11h15 : Échanges sur les perspectives d'utilisation de ces outils par les acteurs forestiers

- *Témoignages de représentants de la forêt publique (ONF) et des forestiers privés (coopérative forestière, expert forestier)*
- *Séquence de questions-réponses avec les participants*

12h15 : Perspectives et conclusion - DREAL

12h30 : Clôture de la webconférence

ANNEXE 2 : EXEMPLES DE FICHES DE PRECONISATION DE GESTION POUR LA FAUNE



PRÉCONISATIONS DE GESTION POUR LES CHOUETTES FORESTIÈRES MENACÉES



- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du **Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)**, visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.

• Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a-18616.html>

Espèce	Statut liste rouge Rhône-Alpes	Statut liste rouge Auvergne
Chevêchette d'Europe*	Vulnérable	En danger
Chouette de Tengmalm*	Vulnérable	En danger

* Espèce protégée au titre de l'article L11-1 du code de l'environnement

Sensibilité annuelle

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

Échelle de prise en compte

- Parcelle
- Massif forestier
- Trame verte départementale



ÉCOLOGIE / HABITAT

La Chevêchette d'Europe est connue pour fréquenter les **forêts d'altitude**. Sa répartition y est morcelée et sa présence est liée à la **forêt mixte**, semblable à celle des paysages répandus au cours de la dernière glaciation. Ces forêts sont généralement des **hêtraies-sapinières** ou des **peSSIères**, relativement âgées, toujours parsemées de clairières et peu exploitées.

La Chouette de Tengmalm n'est pas strictement montagnarde. Elle est inféodée le plus souvent aux **forêts matures de résineux** (sapins, pins à crochets, épicéas, ...) et également dans les **forêts mixtes**. La présence de la Chouette de Tengmalm est souvent liée à celle du **Pic noir** car les loges forées par ce dernier constituent ses cavités préférées pour **se reproduire**.

Pour ces deux espèces, les massifs doivent être ponctués de **clairières** avec un sous-bois pas trop dense et une bonne proportion de sols dégagés afin qu'elle puisse chasser ses proies favorites : Mulots et Campagnols.



Chouette de Tengmalm © Denis Simonin

PRÉCONISATIONS DE GESTION

ACTEURS CONCERNÉS

	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
<p>✓ Diversifier les types de peuplements avec une hétérogénéité de stades de développement, de structures et d'essences</p>	<p>Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage.</p>	<p>Document de gestion durable : Objectif de gestion à intégrer. Martelage ou tournées : Mise en place de consignes en adéquation avec les objectifs de diversité d'essences et de structures.</p>	<p>Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.</p>
<p>✓ Maintenir un maximum d'arbres « bio »* : de 5/ha au minimum jusqu'à un optimum 10/ha ou plus) et en marquer progressivement une partie (2 ou 3 /ha) qui seront réservés hors exploitation</p> <p><small>* arbre porteur de dendromicrohabitats (cavités, écorces décollées, fentes, ...), arbre de gros diamètre présentant des signes de sénescence,...</small></p>	<p>Précautions de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les consignes de martelage et respecter les arbres bio marqués. • Éviter de couper des tiges non désignées par le gestionnaire pour « faire propre ». • Au cours des travaux dans les jeunes peuplements, ne pas éliminer systématiquement tous les arbres mal conformés et conserver des sujets des essences secondaires. 	<p>Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif de « stock » d'arbre bio à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif pour ajustement des consignes d'un martelage sur l'autre. Des arbres de mauvaise qualité mais potentiellement intéressants au titre de la biodiversité peuvent être marqués dès le stade des jeunes peuplements, au titre des arbres « bio ». Des consignes d'éclaircie peuvent aussi être passées pour ne pas éliminer systématiquement les sujets d'essences secondaires, ou les individus mal conformés</p>	<p>Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.</p>
<p>✓ Créer des îlots de vieux bois, notamment de sénescence</p>	<p>Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.</p>	<p>Document de gestion durable : Objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage des îlots sur le terrain. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de respect des zonages à intégrer.</p>	<p>Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.</p>
<p>✓ Maintenir des clairières intraforestières</p>	<p>Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées et les consignes de martelage.</p>	<p>Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages.</p>	<p>Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.</p>
<p>✓ Maintenir la continuité entre les grands massifs forestiers</p>			<p>Planification : Porter-à-connaissance de cette thématique pour les projets de territoire (PLUI...).</p> <p>Autorisations de défrichement : Prise en compte pour décision d'autorisation ou pas.</p>

CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'information sur les espèces, leur répartition
ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :
<http://rapaces.lpo.fr/chevechette-tengmalm>

En Auvergne-Rhône-Alpes
LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Baptiste Doutau | baptiste.doutau@lpo.fr



Chouette de Tengmalm © Denis Simonin

ANNEXE 3 : EXEMPLES DE FICHES DE PRECONISATION DE GESTION POUR LA FLORE (BRYOPHYTES)



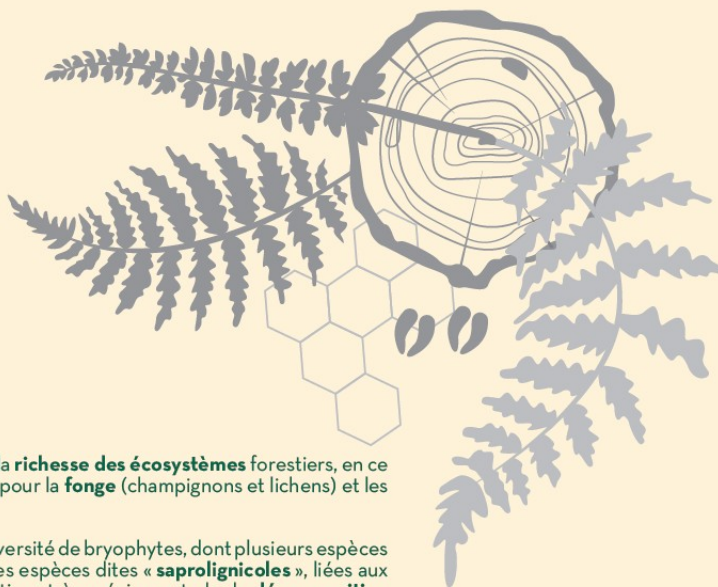
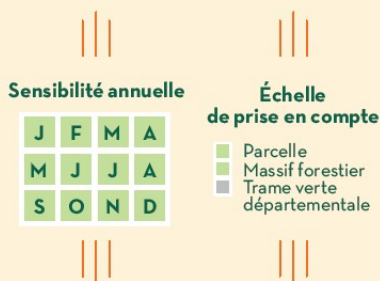
PRÉCONISATIONS EN FAVEUR DES BRYOPHYTES (MOUSSES ET HÉPATIQUES) MENACÉES LIÉES AU BOIS POURRISSANT



- * Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du **Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)**, visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- * Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- * Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html>



ÉCOLOGIE / HABITAT

Le bois mort pourrissant est un facteur clé de la **richesse des écosystèmes forestiers**, en ce qui concerne les **invertébrés** mais également pour la **fonge** (champignons et lichens) et les **bryophytes** (mousses et hépatiques).

Les bois pourrissants hébergent une grande diversité de bryophytes, dont plusieurs espèces sont menacées, voire protégées en France. Ces espèces dites « **saprolignicoles** », liées aux bois pourrissants, sont dépendantes de conditions très précises : stade de **décomposition du bois**, nature de l'**arbre mort** et de l'**environnement forestier immédiat** (notamment la lumière et l'humidité ambiante).

Par nature dépendantes de supports qui évoluent puis disparaissent dans le temps, ces espèces nécessitent un **renouvellement continu** des différents types de bois mort pour « passer » d'un support à un autre et ainsi se maintenir localement.



Buxbaumia viridis © Thomas Legland

PRÉCONISATIONS DE GESTION

ACTEURS CONCERNÉS

	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
<p>✓ Prendre connaissance des enjeux locaux de manière régulière</p>		<p>Document de gestion durable : Intégrer une synthèse des enjeux à partir des connaissances mobilisables. Localiser les zones de présence de ces espèces pour pouvoir en tenir compte dans les choix sylvicoles.</p>	<p>Mise à disposition d'informations : Être le relais des outils existants pour faire connaître les enjeux sur un territoire (page web dédiée sur les sites de l'administration, notamment DREAL).</p>
<p>✓ Favoriser le maintien d'un maximum de bois mort de gros diamètre pourrissant au sol sous un couvert arboré favorisant l'ombre et l'humidité au sol</p> <p><i>Conserver au moins 3 arbres morts sur pied de plus de 40 cm de diamètre par hectare (voir également fiche « peuplements matures »). Ces arbres assureront le renouvellement du compartiment « gros bois mort au sol » quand ils tomberont.</i></p>	<p>Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage. Ne pas exporter le bois mort existant (sur pied ou au sol). Lors des chantiers, éviter (contourner) autant que possible les gros bois pourrissant au sol. Dans les cas indispensables, les déplacer au plus près, et les entreposer sous couvert forestier. Laisser les purges de grumes en forêt plutôt que sur une place de dépôt.</p>	<p>Documents de gestion durable : Objectif de « stock » d'arbres morts à intégrer et si possible quantifier. Chantiers de voirie : Éviter dans la mesure du possible que les pistes passent sur les secteurs avec de gros bois morts pourrissants au sol. Un déplacement des troncs pourrissants peut être envisagé le cas échéant, de part et d'autre de la desserte, en restant sous couvert forestier. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Sensibiliser l'exploitant au maintien du bois mort au sol. Éventuellement, baliser les zones avec forte présence de gros bois au sol.</p>	<p>Documents de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document de gestion présenté.</p>
<p>✓ Maintenir un maximum d'arbres « bio »* : de 5 par hectare au minimum jusqu'à un optimum de 10 par hectare ou plus et en marquer progressivement une partie (2 ou 3 par hectare) qui seront réservés hors exploitation</p> <p><i>* arbre porteur de dendro-microhabitats (cavités, écorces décollées, fentes...), arbre de gros diamètre présentant des signes de sénescence...</i></p>	<p>Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage et respecter les marquages d'arbres bio lorsqu'ils ont été réalisés. Même s'ils n'ont pas été marqués, et sauf demande explicite liée notamment à la sécurité (proximité d'un chemin balisé ou d'une piste), ne pas exploiter les chandelles, ni chercher à « faire propre » en exploitant les arbres morts. Au cours des travaux dans les jeunes peuplements, ne pas éliminer systématiquement tous les arbres mal conformés et conserver des sujets des essences secondaires.</p>	<p>Documents de gestion durable : Au moment de la rédaction des documents de gestion durable, se fixer des objectifs de désignation d'arbres « bio » à atteindre progressivement. Maintenir un minimum de 5 arbres « bio » par hectare (optimum 10/ha ou plus), dont au moins 2 ou 3 marqués de manière définitive. Ces chiffres seront à moduler en fonction des enjeux locaux et de la disponibilité en arbres habitats dans les peuplements (ex : un stade de jeune futaie de chêne comprend naturellement peu d'arbres habitats). Dans les jeunes peuplements, la conservation de certaines tiges ne présentant pas d'objectif de production (essences peu valorisées ou tiges présentant des défauts) pourra être prévue, afin de permettre la présence future d'arbres « bio ». Martelage / préparation des coupes : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif dans la mesure du possible. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de respect des arbres habitats.</p>	<p>Approbation des documents de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté. Inviter le gestionnaire à prévoir des objectifs en matière d'arbres bio si celui-ci ne l'a pas fait, en particulier si certains peuplements de la forêt présentent un caractère mature.</p>

	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
<p>✓ Assurer, au sein de massifs forestiers la mise en place d'un réseau d'îlots en libre évolution et les inscrire dans le réseau FRENE</p> <p>NB : idéalement, la taille d'un îlot est au minimum d'1 ha mais peut aller jusqu'à plusieurs dizaines d'hectares</p>	<p>Précautions de chantier : Respect des emprises des îlots en libre évolution lors des travaux : ne pas y pénétrer ni y stationner des engins ou du matériel et du carburant.</p>	<p>Document de gestion durable : Dans l'aménagement de la forêt, prévoir dès que c'est possible de laisser en libre évolution certains secteurs, en particulier ceux présentant une maturité biologique importante (vieux arbres ayant dépassé la maturité économique). Faire inscrire ces îlots dans le réseau FRENE (contact en forêt privée : CRPF ; en forêt publique : ONF).</p> <p>Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Au stade travaux, matérialiser les emprises des îlots et contrôler leur respect par les entreprises.</p>	<p>Schémas de desserte : Intégrer les connaissances disponibles afin d'éviter la desserte de secteurs à forte maturité biologique et surtout des forêts subnaturelles, c'est-à-dire les forêts à la fois anciennes et biologiquement matures, sans exploitation depuis au moins une centaine d'années. Favoriser l'inscription de ces peuplements au réseau FRENE.</p> <p>Instruction des dossiers de projets de voirie : Veiller à ce que les voiries ne traversent pas les îlots matures connus ou identifiés.</p> <p>Approbation des documents de gestion durable : Veiller à la prise en compte des orientations favorisant la libre évolution dans le document de gestion durable. Inviter le gestionnaire à prévoir des objectifs en la matière si celui-ci ne l'a pas fait, en particulier si certains peuplements de sa forêt présentent un caractère mature.</p>

CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

Conservatoire Botanique National Massif central
Jaoua Celle, Bryologue | jaoua.celle@cbnmc.fr

Vous avez la possibilité de transmettre aux CBN (contact ci-dessus) des informations relatives à la présence d'espèces ou de peuplements à enjeux. Vous pouvez également signifier aux CBN votre volonté d'intégrer votre/vos forêt(s) dans des dispositifs d'études relatives à ces espèces ou à ces peuplements.

LISTE DES BRYOPHYTES CONCERNÉES (MOUSSES ET HÉPATIQUES)

Nom de l'espèce	Espèce protégée	Préférence pour la forêt	Enjeu dans les Alpes	Enjeu dans le Massif Central
<i>Buxbaumia viridis</i>	x	SF	x	x
<i>Calypogeia suecica</i>		SF	x	x
<i>Cephaloziella rubella</i>		PF	x	x
<i>Crossocalyx hellerianus</i>		SF	x	x
<i>Dicranum flagellare</i>		SF	x	x
<i>Fuscocephaloziopsis catenulata</i>		SF	x	x
<i>Fuscocephaloziopsis connivens</i>		PF	x	
<i>Fuscocephaloziopsis leucantha</i>		SF	x	
<i>Harpanthus scutatus</i>		PF	x	x
<i>Lophozia ascendens</i>		SF	x	x
<i>Lophozia guttulata</i>		SF	x	
<i>Lophoziopsis longidens</i>		PF	x	
<i>Riccardia latifrons</i>		SF	x	x
<i>Riccardia palmata</i>		PF		x
<i>Scapania apiculata</i>		SF	x	
<i>Scapania umbrosa</i>		SF	x	x
<i>Syzygiella autumnalis</i>		SF	x	x
<i>Tritomaria exsecta</i>		SF	x	
<i>Tritomaria exsectiformis</i>		SF	x	

SF : espèce strictement forestière qui se rencontre surtout en sous-bois, PF : espèce partiellement forestière, des forêts et milieux associés

CONTACTS PRESSE

DRAAF : Mme Paulette POILANE
04 78 63 34 13
paulette.poilane@agriculture.gouv.fr

DREAL : Mme Camille Leroy
04 26 28 64 36
camille.leroy@developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Crédits photos

(de haut en bas et de gauche à droite)

page de couverture :

CBNA

CBNA Thomas Legland

LPO Alexandre Roux

DREAL ARA

DREAL ARA M.Sourie

CBNA Thomas Legland

DREAL ARA F.Decaluwe

LPO Alexandre Roux

LPO Clément Rolland

page 4

DREAL ARA F.Decaluwe

page 5

CBNA Thomas Legland

DREAL ARA F.Decaluwe

LPO Clément Rolland

DREAL ARA M.Sourie

CBNA Thomas Legland

CBNA

LPO Alexandre Roux

DREAL ARA F.Decaluwe

page 7

LPO Yoann Peyrard

LPO Alexandre Roux

page 8

CBNA

CBNA Thomas Legland

CBNA Thomas Sanz

page 10

DREAL ARA F.Decaluwe